

COMMUNE D'AUREL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2025

Présents : AUBERT Jean-Christophe, MAILLEFAUD Jocelyne, MARCEL Jean-Jacques, MAILLEFAUD Thomas, PRIN Yoann, LOHÉ Noël, DE BAUCHE Alain, BORREL Philippe, BOYER Philippe

Absents : RUTY Fabien, AUBERT Nicole

Pouvoir : Mme AUBERT Nicole donne pouvoir à Mr AUBERT Jean-Christophe

Secrétaire de séance : MAILLEFAUD Jocelyne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le Quorum est atteint.
Monsieur le Maire demande si il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025 : adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Travaux Eau potable : plan de financement prévisionnel de l'opération
- Modification de l'arrêté de la Régie de Recettes du Camping
- Avenant à la convention de prestation de service pour l'établissement des rôles d'assainissement CCCPS
- Demande d'un abri voyageur auprès de la Région
- Validation devis garde-corps pont
- Acquisition de parts de capital dans la SAS ACOPREV
- Demande de Mr MICHEL d'acquérir une parcelle du domaine public
- Emplois saisonniers au Camping saison 2025
- Questions diverses

1) Travaux Eau potable : plan de financement prévisionnel de l'opération

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, valide le plan de financement prévisionnel de l'opération de travaux sur le réseau d'eau potable de la commune.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	112 855 €	25 %
Région			
Département		135 426 €	30 %
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		112 855 €	25%
Auto-financement			
Fonds propres		90 284 €	20 %
Emprunt			
Total HT		451 420 €	100

2) Modification de l'arrêté de la Régie de Recettes du Camping

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de la Régie de Recettes du Camping Municipal, car l'appartement se trouvant au-dessus de l'école n'est plus loué de manière saisonnière et par conséquent les recettes ne sont plus encaissées par la Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire a modifié l'arrêté de la Régie de Recettes du Camping.

3) Avenant à la convention de prestation de service pour l'établissement des rôles d'assainissement CCCPS

Mr le Maire expose au Conseil Municipal, les éléments suivants :

Par convention de prestation de service conclue le 16 novembre 2023, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans a confié à la Commune d'Aurel l'établissement des rôles d'assainissement pour la partie « traitement des eaux usées ».

La Commune prend donc en charge la collecte de la redevance « assainissement » et établi directement un rôle multi-créanciers. Par la suite, la part intercommunale de la redevance assainissement collectée est reversée directement par les services de la Trésorerie à la CCCPS.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une réforme des redevances « Agence de l'eau » est entrée en vigueur.

Les redevances de pollution domestique et les redevances de modernisation des réseaux de collectes sont remplacées par les 3 redevances ci-dessous :

- Redevances sur la consommation d'eau potable ;
- Redevances pour performance des réseaux d'eau potable ;
- Redevances pour performances des systèmes d'assainissement.

Par délibération du 28 novembre 2024, la CCCPS a délibéré pour refacturer aux usagers les « redevances pour performances des systèmes d'assainissement », les autres redevances étant dues par les collectivités en charge de l'eau potable.

Dans la mesure où c'est la Commune qui effectue le rôle assainissement pour le compte de la CCCPS via la convention de prestation de service susmentionnée, il est désormais indispensable de prendre en compte dans le rôle assainissement, la mise en place de la refacturation des redevances pour performances des systèmes d'assainissement.

A cet effet, un avenant n°1 à la convention de prestation de service pour l'établissement des rôles assainissement doit être conclu entre les Parties.

Mr le Maire présente cet avenant au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention de prestation de service pour l'établissement des rôles assainissement et autorise le Maire à signer cet avenant.

4) Demande d'un abri voyageur auprès de la Région

La Région Auvergne Rhône Alpes met à disposition des communes qui en font la demande des abri-voyageurs pour les arrêts de bus. Elle finance également à hauteur de 80 % la dalle support de l'abri.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire une demande auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise à disposition d'un abri voyageur et le financement de la dalle support pour l'arrêt de bus se trouvant à l'entrée du village.

5) Validation devis garde-corps pont

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, un projet de mise en place de garde-corps au niveau des ponts de la commune avait été approuvé.

Ce jour, le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise COMELY d'un montant de 8069,67 € HT, portant sur la mise en place de garde-corps au niveau du pont de Chambusset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ce devis.

6) Acquisition de parts de capital dans la SAS ACOPREV

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune d'Aurel à la SAS ACOPREV CENTRALES VILLAGEOISES dont le siège est situé Technosite, Mairie, 35 Route du Val de Quint, 26150 SAINT JULIEN EN QUINT.

Cette adhésion prendrait la forme d'une acquisition de parts de capital de la SAS, et permettrait de bénéficier d'une électricité en autoconsommation partagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 15 parts de capital de 100 €, soit un montant total de 1500 € pour l'adhésion de la Commune d'Aurel, à la SAS ACOPREV CENTRALES VILLAGEOISES

7) Demande de Mr MICHEL d'acquérir une parcelle du domaine public

Mr MICHEL Jean-Noël a formulé une demande auprès du Conseil Municipal afin d'acquérir une parcelle du domaine public se trouvant devant sa propriété. L'acquisition de cette parcelle de terrain lui permettrait d'aménager l'accès à sa propriété.

Après avoir étudié les plans du géomètre de Mr MICHEL, les élus se disent favorable à la cession d'une partie du domaine public à Mr MICHEL. Une réflexion doit être mener, au sein du conseil municipal, sur le montant de la cession.

Dans le cadre de ce dossier, une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

8) Emplois saisonniers au camping saison 2025

- Piscine :

Afin de permettre aux écoles d'Aurel, de Vercheny et de Barsac de bénéficier d'une activité piscine au mois de juin, le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un BNSSA pour la surveillance du bassin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier de BNSSA, du 16 au 30 juin 2025 et de recruter Mr BRES Firmin.

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025, le Conseil Municipal a reçu la candidature de Mr TALIERCIO Léo. Celui-ci est titulaire du diplôme de BNSSA. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier de BNSSA, du 1er au 31 juillet 2025 et de recruter Mr TALIERCIO Léo.

- Camping :

Le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures aux postes d'employés du camping pour la saison 2025. Suite à la présentation des candidatures, Mr AUBERT Jean-Christophe quitte la salle et ne prends pas part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR (Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il ne prend pas part au débat et au vote) donne son accord pour confier la mission de Régisseur des Recettes du Camping pour la saison 2025 à Mme AUBERT Nadège.

Elle percevra pour ce travail une indemnité de 4000 €, qui sera réglée en heures complémentaires, réparties sur une période de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix POUR, et 2 abstentions (Mr PRIN Yoann, Mr LOHÉ Noël), décide de créer un emploi saisonnier pour la gestion et l'entretien du camping Municipal, et de recruter Mme AUBERT Nicole pour occuper ce poste à partir du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 30 septembre 2025, sur la base de 27 heures par semaine.

9) Questions diverses

Déplacement de poteaux Telecom chemin de la maladrerie :

La société ORANGE a formulé une demande de permission de voirie afin de déplacer des poteaux TELECOM sur le chemin de la maladrerie, car l'un des poteaux se trouve sur le domaine privé. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les plans fournis dans le dossier s'oppose au déplacement des poteaux. En effet, le positionnement du poteau sur le domaine privé résulte d'une erreur du sous-traitant de la société ORANGE et ne nécessite pas de déplacer les deux poteaux. Une réponse en ce sens sera apportée à cette demande.

Création espace jeunesse et Pump track :

Une réunion d'échange avec les habitants sur la création du Pump track et de l'espace jeunesse est organisé le mardi 22 avril à la salle des fêtes.

Eau potable :

La commune d'Espenel a formulé une demande afin de se raccorder au réseau d'eau potable de la commune d'Aurel. Une rencontre sera organisée entre les différentes parties prenantes dans cette affaire. La question sera étudiée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Séance levée à 21h10

Le Maire :

Jean-Christophe AUBERT



Le secrétaire de séance :

MAILLEFAUD Jocelyne

